



La Lettre du CÉAS

« La finalité du CÉAS est d'être au service de l'Homme. Un souci de contribution à la promotion des personnes guide sa réflexion et son action » (projet associatif).

Sommaire

Histoire et patrimoine 2

- ✓ Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne. Samuel Chollet : jeune président et... archéologue.

Politique 3

- ✓ L'improbable modalité de scrutin... Et si le mieux noté l'emportait ?

Société 4

- ✓ Une vingtaine d'associations se mobilisent : Unissons nos Différences.

Politique 7

- ✓ Le Gouvernement se désintéresserait-il des communes de moins de 500 habitants ?
- ✓ Le conseiller territorial existera-t-il un jour ?

Presse 8

- ✓ 3 mai, Journée mondiale de la liberté de la presse : « Nouvelles frontières, nouveaux obstacles ».

La Mayenne, on en parle... 11

- ✓ La THT ne doit pas cacher la forêt...
- ✓ Un expert du piratage à Laval.

Éducation 12

- ✓ Formation professionnelle par apprentissage : Andrée Gaudoin, une « voie de la réussite ».

Droit du travail 13

- ✓ Savoir rester à sa place...

International 14

- ✓ Du 6 au 9 mai en Mayenne : Europa' Festival Sport et culture pour 750 Européens.

Publications en revue 17

- ✓ *Balises 53 – La Lettre de la randonnée pédestre.*
- ✓ *May' Letter 53.*

Actualités statistiques 18

- ✓ Taux de chômage sous la barre des 6 %.
- ✓ Services à la personne en 2009 : recul de l'emploi direct, hausse en prestataire.
- ✓ L'utilisation du chèque emploi service universel (Cesu) en Mayenne (2005 à 2009).

Respectueuses impertinences 20

- ✓ Le tabac dans *Le Monde* : quand l'exemple vient d'en haut...

Rédacteurs :

Claude Guioullier, Marion Outin, Jean-Louis Villin.

Comité de relecture :

Les rédacteurs + Catherine Chancerel, Anne Duval, Paul Hamon, Nathalie Houdayer, René Lemarchant, Christophe Mézange, Jean-François Seillery.

Éditorial

Le partenariat à JIF 53 Près de 400 participants le 19 avril

Le Conseil régional avait impulsé l'initiative en 2008... Le CÉAS de la Mayenne a rempli sa mission : faire se rencontrer les centres de formation mayennais des secteurs social, médico-social et sanitaire, ceux qui forment auxiliaires de vie sociale, aides médico-psychologiques, aides-soignants, infirmiers, conseillers en économie sociale familiale – soit une dizaine de structures. Dans les Pays de la Loire, seule la Mayenne a réussi à mettre en place une telle rencontre annuelle avec formateurs, élèves ou étudiants. Le 19 avril, au Parc des expositions à Saint-Berthevin, c'était déjà la troisième édition avec cette fois-ci près de 400 participants. La rencontre s'est même forgé une identité : « JIF 53 »... comme « Journée Inter-centres de Formation de la Mayenne ».



Le but est double : d'une part, permettre aux futurs professionnels de mieux connaître les autres métiers ; d'autre part, approfondir ensemble une thématique. Cette année, le travail en partenariat. C'est d'ailleurs la restitution des travaux des élèves et étudiants sur ce thème qui a constitué le temps fort de JIF 53.



Le CÉAS de la Mayenne (auxiliaires de vie sociale) et le Centre hospitalier de Laval (aides-soignants) ont créé un film évoquant le travail en coordination autour d'une toilette. Ici Magalie Bouguier en formation d'auxiliaire de vie sociale, présente ce travail réalisé... en partenariat.



Les étudiants en économie sociale familiale du lycée Réaumur, avec Claude Guioullier mais aussi des étudiants infirmiers de l'Institut de formation de Laval, ont travaillé à une clarification des concepts : équipe, coordination, partenariat, réseau ⁽¹⁾...

Centre d'étude et d'action sociale de la Mayenne
6 rue de la Providence, 53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : ceas53.org

⁽¹⁾ – Cf. *La Lettre du CÉAS* n° 266 de décembre 2010

Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne Samuel Chollet : jeune président et... archéologue

Le 29 janvier dernier, Stéphane Hiland a animé la dernière assemblée générale de son mandat, statutairement limité à trois ans, de président de la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM). Deux événements ont marqué son mandat : d'une part le changement de siège social, aujourd'hui 32 rue du Jeu-de-Paume, à Laval, ce qui donne plus de visibilité à l'association et lui offre plus de possibilité pour l'accueil des adhérents ; d'autre part la définition d'une nouvelle politique éditoriale. L'ouvrage sur les chapelles en Mayenne en est une concrétisation ; prochainement, la SAHM doit également mettre en ligne des articles rendant compte de recherches archéologiques ou historiques.

Le conseil d'administration a élu un nouveau président : Samuel Chollet, archéologue à la ville de Laval... et sans doute le plus jeune président que la SAHM ait jamais connu. Stéphane Hiland, lors d'un passage de relais devant les adhérents le 26 mars, y voit un « *signe de bonne santé et de renouveau* » pour la SAHM. Le président sortant et le nouveau se côtoient régulièrement dans leur activité associative mais aussi professionnelle. A priori, Samuel Chollet va s'inscrire dans la continuité des mutations engagées ces dernières années, s'efforçant, peut-être, d'infléchir tel ou tel aspect : par exemple la place des adhérents – ils sont près de cinq cents – que Samuel Chollet rêve de voir s'impliquer plus dans la vie associative.

Ce 26 mars, devant une trentaine d'adhérents, c'est plus l'archéologue de la ville de Laval que le président de la SAHM qui a donné une conférence, en l'occurrence sur les actualités archéologiques lavalloises. En préambule, Samuel Chollet a rappelé que le service municipal d'archéologie a reçu un agrément ministériel, le 24 novembre 2005, pour être opérateur en archéologie préventive. Cet agrément, en 2010, a été renouvelé au regard des compétences et de l'activité du service.



Samuel Chollet (à gauche), nouveau président de la SAHM, et Stéphane Hiland (à droite), son prédécesseur, lors d'un passage de relais le 26 mars 2011.

« *Nul ne peut fouiller en France sans l'autorisation de l'État* », a insisté Samuel Chollet, faisant ainsi référence à une loi de 1941. Dès lors, l'archéologie est dite « programmée » quand les fouilles ont comme objectif prioritaire d'améliorer la connaissance d'un site, mais sans urgence particulière. C'est le cas, notamment, à Jublains. L'archéologie peut également être « préventive » quand un site est susceptible d'être détruit consécutivement à des aménagements (constructions, infrastructures routières, etc.).

Le cadre légal de l'archéologie préventive connaît une évolution majeure en 2001 : elle remplit dorénavant une mission de service public. L'année 2003 marque la fin d'un monopole (celui de l'Institut national de recherches archéologiques préventives – Inrap) et l'ouverture à la concurrence, d'où la demande d'agrément, à Laval, pour que le service municipal puisse également être opérateur.

Dès lors, il peut procéder aux deux grandes opérations de l'archéologie préventive : les diagnostics d'une part, des fouilles préventives d'autre part, étant entendu que des fouilles ne seront mises en œuvre que si un diagnostic a été préalablement réalisé et qu'il a révélé un véritable potentiel archéologique.

De la Louisière à la vieille ville

En 2010, le service municipal d'archéologie a réalisé un tel diagnostic à la Louisière, au hameau de Saint-Pierre-le-Potier. Dès l'époque médiévale, le site est un important centre de fabrication de poterie. On y fabrique de la céramique « à œil-de-perdrix », typiquement locale, même si on la retrouve à Aron par exemple. La production va s'amplifier à partir du XV^e siècle et jusqu'au XVII^e siècle avec une poterie dite « rose-bleu » (appelée ainsi à cause de ses couleurs extérieur/intérieur après cuisson). Au XVII^e siècle, le déclin semble consécutif à la concurrence du grès de Normandie, plus imperméable. La fabrication de

briques va prendre le relais jusqu'au début du XX^e siècle.

À la Louisière, le service archéologique a effectué douze sondages en quinconce, dans un terrain d'environ un demi-hectare. Deux sondages, plus particulièrement, se sont révélés intéressants pour comprendre l'activité économique du site et ses évolutions.

Dans la foulée, le service archéologique s'est retrouvé au cœur de la vieille ville de Laval. Le Service des eaux devait ouvrir une tranchée allant de la place Hardy-de-Lévaré au Château-Neuf, empruntant ainsi l'actuelle rue Charles-Landelle. Dans des conditions difficiles, les archéologues ont précédé le Service des eaux et ouvert une tranchée d'une longueur de 230 mètres. L'objectif était d'appré-

hender le potentiel archéologique de la vieille ville, mais aussi, le cas échéant, de mieux comprendre l'urbanisme ancien. La percée traverserait nécessairement des vestiges de fortifications, d'immeubles et des anciennes halles.

Il reste à produire les documents pour rendre compte de ces fouilles mais, d'ores et déjà, à l'actif des archéologues, on peut mettre la découverte d'un ouvrage défensif avancé (XIV^e-XV^e siècle ?), peut-être les vestiges de la voie antique Le Mans-Corseul, de nouvelles hypothèses sur l'histoire d'une fontaine qu'on a autrefois déplacée...

Et la Gaurie ? Ah, le président de la SAHM est aussi archéologue municipal. Sur ce dossier, il préfère sagement faire usage de son droit (obligation ?) de réserve...

Politique

L'improbable modalité de scrutin... Et si le mieux noté l'emportait ?

Dans son édition du 20 avril, *L'Express* rend compte des travaux de deux chercheurs de Polytechnique, Michel Balinski et Rida Laraki, qui préconise une réforme du mode de scrutin actuel pour l'élection présidentielle ⁽¹⁾ : on ne vote plus pour un seul candidat mais, sur un seul tour, on classe les candidats en évaluant les mérites de chacun et en leur attribuant des mentions. « *On revient à l'essence de la démocratie* », soutiennent les deux chercheurs, qui voient dans ce système également une façon de lutter contre l'abstention...

L'institut OpinionWay a réalisé un sondage comparatif pour *Terra Nova* les 6 et 7 avril 2011. Un même panel a été interrogé deux fois. Dans les deux cas, Martine Aubry (seule socialiste testée) arrive en tête. L'actuel système donne Marine Le Pen au deuxième rang (20,6 %)... mais elle se retrouve au douzième et dernier rang avec la méthode de « jugement majoritaire » préconisée par les deux chercheurs.

Nicolas Sarkozy (19,1 %) talonne Marine Le Pen avec le système actuel... mais plonge à la sixième place avec le « jugement majoritaire », derrière Martine Aubry, puis Jean-Louis Borloo, Dominique de Villepin, François Bayrou et Eva Joly.

Ce système a-t-il une chance d'être instauré en France, interroge *L'Express* ? « *Pourquoi pas ?*, répondent Michel Balinski et Rida Laraki (...). *Il ne doit pas y avoir de tabou en la matière* ». D'autant plus quand on sait qu'aujourd'hui, en France, ce sont les candidatures qui font l'élection...



L'Express du 20 avril 2011.

Pour aller plus loin

« Les électeurs de Cigné ont testé deux formules. Présidentielle : on pourrait voter autrement », *La Lettre du CÉAS* n° 227 de septembre 2007.

⁽¹⁾ – Cf. <http://sourcews.fr/view?v=rendre-elections-electeurs-jugement> (consulté le 1^{er} mai 2011).

Une vingtaine d'associations se mobilisent Unissons nos Différences : contre les discriminations

Albert Einstein disait qu'« *il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé* ». Si cette citation est reprise dans le fascicule du programme « Unissons nos Différences » 2011, ce n'est pas par hasard : ce collectif mayennais a mis en place des actions autour de toutes les formes de discriminations dans le département (genre, origine, handicap, orientation sexuelle, croyance...). Il œuvre « *dans le sens d'une meilleure compréhension des autres et développe ainsi la tolérance et la valorisation de l'autre à travers sa différence* ».

Le 21 mars 1960, en Afrique du Sud, des manifestants pacifistes s'activent devant les postes de police pour dénoncer les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid. À Sharpeville, les policiers débordés ouvrent le feu, et tuent soixante-neuf personnes. Six ans après le « massacre de Sharpeville », l'Organisation des Nations Unies proclame le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Désormais, existent autour de cette journée les Semaines d'éducation contre le racisme. Et depuis les années 1980, en Mayenne, la Ligue de l'enseignement, avec d'autres associations d'éducation populaire du département, organise des

événements pour sensibiliser la population aux discriminations raciales. En 2006, d'autres associations rejoignent le mouvement et l'élargissent à toutes les formes de discriminations. Le collectif « Unissons nos Différences » est né.

Une volonté de proximité

« On compte une vingtaine d'associations au sein du collectif, avec un noyau dur composé de la Ligue de l'enseignement, Les 3-Mondes, l'Association mayennaise d'action auprès des gens du voyage (AMAV), l'Association des Paralysés de France (APF) et la ville de Laval qui apporte une aide au niveau de la communication et de la logistique », explique Julie Geslot, coordinatrice du collectif dans le cadre d'un service civique au sein de la Ligue de l'enseignement. Des associations déjà militantes dans la lutte contre les discriminations ont ainsi décidé de se regrouper pour mutualiser leurs moyens, rendre plus visible leur discours et s'ouvrir à d'autres publics.

Cette année, une exposition photos et une soirée jeux autour des gens du voyage étaient organisées pour la première fois dans un bar lavallois, le Remède, et le collectif s'est rapproché des Maisons de quartier. « Cela part d'une volonté de proximité, explique Julie Geslot. Nous sollicitons les animateurs afin de communiquer plus encore sur nos actions et faire participer des personnes qui ne nous connaissent pas forcément. Nous allons aussi dans les écoles : la Ligue de l'enseignement, par exemple, organisait, avec Cultures du Cœur, l'action " Jouons la carte de la fraternité " dans quatre écoles. Les élèves ont écrit des messages fraternels sur des cartes postales envoyées le 21 mars à des inconnus choisis au hasard dans l'annuaire ».

En dehors des associations qui constituent le collectif, Unissons nos Différences s'entoure de partenaires comme Tissé Métisse, association nantaise de lutte contre le racisme, qui lui offre son expertise et un véritable accompagnement.

Le collectif est reconnu au niveau régional, mais



aussi national : « *Il est encouragé par tous les acteurs dans la lutte contre les discriminations, souligne Méлина Marie, chargée de mission pour la lutte contre les discriminations et à l'égalité hommes-femmes à la ville de Laval. Cela a permis, par exemple, de signer des conventions avec certains organismes pour obtenir des prêts gratuits d'expositions qui nous intéressent, et plus généralement un véritable soutien humain et matériel* ».

Le collectif profite également de relais départementaux comme le Kiosque ou le centre social Agitato, à Mayenne, et d'autres associations qui, sans forcément être membres, relaient le programme d'Unissons nos Différences : « *La communication autour de nos actions est essentielle pour sensibiliser le plus large public possible, ajoute Julie Geslot. Le rayonnement est plutôt efficace dans notre département rural, où tous les réseaux se rejoignent* ».

« Toutes les discriminations sont d'actualité »

De septembre à mai, le collectif se réunit une fois par mois, d'abord pour faire le bilan du festival, puis établir la programmation qui dure de février jusqu'en avril. À chaque réunion, chacun émet ses idées, propose un thème autour duquel il aimerait travailler, en discute, puis d'autres associations, qui ont peut-être déjà mis en place une manifestation sur le sujet ou dont le réseau peut apporter l'aide nécessaire, vont participer à la construction de ce projet.

« *Il y a énormément d'échanges entre tous nos militants, souligne Julie Geslot. Toutes les décisions sont ensuite prises collectivement sur chaque action. C'est un travail fastidieux mais très intéressant. Et puis, personne n'est là pour faire de l'événementiel, mais tous participent pour créer une programmation cohérente portant sur une réflexion commune* ». Le programme préétabli, chaque association prend en



Démonstration de danse africaine par Mayenne Positive International.

charge un ou plusieurs événements en lien avec son projet associatif.

Si chaque association anime une partie précise du programme, le collectif ne cherche pas à mettre en avant une discrimination plus qu'une autre, ou choisir un thème en particulier selon l'édition. « *Toutes les discriminations sont malheureusement chaque jour d'actualité. On est discriminant, discriminé, voire les deux* », déplore Méлина Marie.

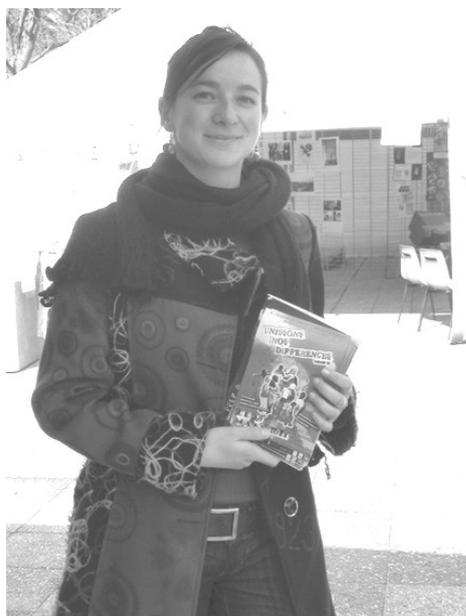
Ainsi, on pouvait trouver cette année, dans le programme, aussi bien la projection du court-métrage humoristique *Ya Basta* avec des acteurs handicapés mentaux, proposée par Quest'Handi ; l'exposition photos *Couples mixtes* installée par Les 3-Mondes ; ou encore une conférence, organisée par l'AMAV, sur l'internement des Tsiganes en France durant la Seconde Guerre mondiale. « *Il existe déjà des collectifs mais sous d'autres formes, et on espère que d'autres se créeront en suivant la même dynamique que la nôtre* », ajoute Méлина Marie.

Deux fois plus d'actions cette année

Se voulant le plus indépendant possible, le collectif est principalement autofinancé par ses associations membres, puisque chacune gère financièrement les actions qu'elle met en place. Mais Unissons nos Différences fonctionne aussi grâce à des subventions de la ville de Laval, du Conseil général et aussi du Conseil régional, dans le cadre du Fonds régional de lutte contre les discriminations et en faveur de la promotion de l'égalité, créé spécialement pour ce type d'actions.

« *Il y a des subventions qui n'existent plus, et d'autres qui diminuent...*, reconnaît Méлина Marie. *Cela vaut pour les associations elles-mêmes, et se répercute forcément sur le collectif. Cependant, les politiques régionale et locale sont très favorables à notre existence ; il y a une reconnaissance de la pertinence de notre organisation et, bien que des financements diminuent, on a réussi cette année à réaliser deux fois plus d'actions* ».

Le samedi 19 mars, une action n'a pas pu rester inaperçue des passants lavallois. Le temps fort de la cinquième édition du festival se déroulait toute la journée, place du 11-Novembre, à Laval. Un moment festif sous le soleil pour interpeller les nombreux



Julie Geslot, coordinatrice du collectif, en service civique au service culturel de la Ligue de l'enseignement.

curieux qui ne connaissent pas forcément Unissons nos Différences et s'arrêtaient pour observer les expositions et stands d'Alter Égoux, l'AMAV, l'Ufolep, la Ligue de l'enseignement, etc.

Au programme de ce temps fort, de la musique et danse africaine par Mayenne Positive International, des contes du monde par le théâtre du Tiroir, des concerts de Joss, Yamtchik, et Sparkling, des saynètes proposées par Aides, des démonstrations de hip-hop... Autant d'animations mises en place pour attirer l'oreille et le regard de chacun : « *C'est l'occasion d'aller vers le public, et ne pas attendre qu'il vienne vers nous, explique Julie Geslot. On voit souvent les personnes déjà sensibilisées aux problèmes de discriminations venir aux événements, mais notre but c'est de sensibiliser chacun et de lui faire découvrir le collectif et son combat* ».

Un bilan du temps fort par des associations présentes lors de l'événement confirme l'intérêt d'organiser une telle journée : « *Le fait de commencer dès le matin nous a permis d'échanger avec les passants du marché voisin. Les gens prenaient le temps de s'arrêter et de discuter autour de notre action et plus généralement autour de l'état de notre société d'aujourd'hui* ». Cependant, le collectif a noté, entre autres, l'absence de la population migrante. Unissons nos Différences espère mieux les impliquer l'an prochain, agrandir l'espace du temps fort et poursuivre avec une soirée pour le clôturer.

Une coordination « volontaire »

Ce temps fort a mis en lumière des actions plus nombreuses que les premières éditions, mais uniquement situées à Laval. Du moins cette année, car en 2010 des événements avaient eu lieu au FJT le Nymphéa d'Évron, à Cossé-le-Vivien, à Bonchamp ou encore à Mayenne. « *Ce n'est pas un choix délibéré, mais les sièges sociaux sont principalement à Laval, ce qui fait que délocaliser des actions est moins évident* », explique Julie Geslot.

Mais pour toucher toute la population mayennaise, n'y a-t-il pas intérêt, pourtant, à réaliser une partie du programme en dehors de la ville de Laval ? « *Il ne faut pas oublier que les associations existent en dehors du collectif, et continuent leurs actions tout le long de l'année ! Mais le collectif leur offre une force, un élan supplémentaire, et une reconnaissance* », indique Méлина Marie.

Unissons nos Différences est d'ailleurs également un label : les associations membres du collectif sont labélisées, mais d'autres structures peuvent aussi obtenir ce label si leur projet associatif répond à la charte du collectif. Celle-ci veut notamment que l'association soit engagée dans la lutte contre une discrimination, mette en œuvre des actions en ce sens, et qu'elle favorise la communication d'Unissons nos Différences. L'intérêt pour les associations



Exposition « Jouons la carte de la fraternité », de la Ligue de l'enseignement et Cultures du Cœur.

d'intégrer le collectif est donc d'abord la possibilité de mutualiser les moyens autour du festival, l'obtention d'une reconnaissance officielle, et l'assurance d'une meilleure visibilité de leurs projets et de leur combat et ce, dans tout le territoire où elles interviennent et pas uniquement à Laval durant la programmation d'Unissons nos Différences.

Le collectif dépend aujourd'hui non seulement de la volonté des militants de continuer à élaborer un programme ensemble, mais aussi d'une situation financière incertaine. Pose problème également, le poste de coordinatrice qu'occupe Julie Geslot : un service civique et donc une mission le temps d'une saison, qui pourrait ne pas être renouvelée si un autre volontaire n'est pas trouvé afin de prendre le relais. « *C'est une fonction qui demande une certaine implication et pas mal de temps ; il faudrait sûrement un poste fixe. Sans coordinateur, le collectif devrait apprendre à se gérer autrement, ce qui n'est pas impossible mais rendra certainement plus compliquée la gestion de certains aspects essentiels de son fonctionnement* », constate Julie Geslot.

L'avenir d'Unissons nos Différences n'est donc pas encore écrit, mais paraît bien parti : le festival a trouvé sa place et le collectif semble avoir réussi le pari d'élargir son public. Il devrait se retrouver en septembre prochain pour préparer la sixième édition du festival.

Le Gouvernement se désintéresserait-il des communes de moins de 500 habitants ?

Dans la perspective des élections municipales de 2014, le Gouvernement a déposé un projet de loi concernant les communes de 500 à 3 500 habitants, lequel semble recueillir un large consensus : ce projet de loi vise tout simplement à leur appliquer le système en vigueur dans les communes plus importantes (scrutin de liste avec parité femmes / hommes).



Jean-Louis Masson, sénateur de la Moselle.

Par contre, constate Jean-Louis Masson, sénateur de la Moselle, le Gouvernement « se désintéresse du cas des communes de moins de 500 habitants ». Et le sénateur, dans l'exposé des motifs d'une proposition de loi, d'exposer divers inconvénients du système électoral actuellement en vigueur dans les communes de moins de 500 habitants : « *Le panachage permet de voter pour des personnes qui ne sont pas candidates* ; aucune déclaration préalable de candidature n'est prévue ; des bulletins peuvent être distribués à leur insu, au nom de personnes non candidates ; une même personne peut être candidate dans plusieurs communes ou sur deux listes opposées ; lors du

dépouillement, les bulletins comportant plus de noms que de sièges à pourvoir sont valides, les derniers noms étant simplement considérés comme nuls... Enfin, ajoute Jean-Louis Masson, ce scrutin municipal favorise la juxtaposition de personnes au détriment d'une logique d'équipe et de programme municipal. L'illustration en est la possibilité de présenter des candidatures individuelles ou des listes, soit incomplètes, soit avec un excédent de noms. Cela favorise l'instabilité des majorités municipales et ce n'est pas un hasard si au cours des dernières années, plus de 95 % des communes où le budget n'a pas été voté avaient ce type de scrutin ».

Dès lors, le sénateur de la Moselle propose de maintenir le système électoral en vigueur, et notamment le panachage. Par contre, il souhaite en dépeupler et en clarifier les modalités pratiques. Ainsi, il préconise, entre autres, que pour chaque tour de scrutin, les déclarations de candidature soient obligatoires ; que ces déclarations prennent la forme d'une liste comportant autant de noms que de sièges à pourvoir ; que toute personne qui n'a pas été candidate au premier tour ne peut l'être au second...

Un seul point est négligé : que se passe-t-il en cas d'absence d'un nombre suffisant de candidats pour constituer au moins une liste complète ?

Le conseiller territorial existera-t-il un jour ?

La loi les a créés... mais la loi peut se changer ! Quel avenir pour les conseillers territoriaux appelés à remplacer, en 2014, les conseillers régionaux et généraux ? D'ici là, deux rendez-vous électoraux sont programmés, avec la présidentielle et les législatives en 2012. En cas de victoire de la gauche, peut-on imaginer une remise en question du conseiller territorial ?

Le Parti Socialiste a défini son projet pour 2012 : trois axes et trente priorités. Il souhaite ainsi « rassembler les Français et retrouver la promesse républicaine ». Pour « encourager la démocratie locale », il annonce son intention d'abroger la réforme territoriale « imposée par l'UMP ». C'est cette réforme qui

crée le conseiller territorial. Plus localement, l'Union départementale des élus républicains et socialistes de la Mayenne (Uders), à l'occasion de son assemblée générale, s'est déclarée opposée à la création de ces conseillers territoriaux. « Cette réforme va brouiller les compétences des élus et sèmera la confusion auprès des électeurs », a déclaré le président, Michel Ferron (Ouest-France du 20 avril 2011).



Michel Ferron, président de l'Uders.

3 mai : Journée mondiale de la liberté de la presse « *Nouvelles frontières, nouveaux obstacles* »

En 1991, un séminaire se tient à Windhoek, en Namibie. Le 3 mai, il conduit à l'adoption de la Déclaration de Windhoek qui exigeait l'établissement, le maintien et la promotion d'une presse africaine pluraliste et indépendante, et mettait l'accent sur l'importance d'une presse libre pour le développement et la préservation de la démocratie au sein d'un État, ainsi que pour le développement économique. En décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies déclare le 3 mai Journée mondiale de la liberté de la presse.



Cette année, une centaine de pays célèbreront cette Journée à travers le monde, notamment à Windhoek même où sera lancée la publication de *So is this media freedom ? 20 years after the Windhoek Declaration on press freedom* ⁽¹⁾, analysant vingt ans de liberté des médias en Afrique.

Et à Washington se tiendra, du 1^{er} au 3 mai, au Newseum, musée consacré à la presse, une conférence internationale organisée par l'Unesco, le département d'État américain et une vingtaine d'acteurs de la société civile, sur le thème de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2011 : « *Les médias du*

XXI^e siècle : nouvelles frontières, nouveaux obstacles ».

Le sujet choisi se divise en quatre volets :

- 1) Les frontières des nouveaux médias : nouvelles formes d'expression, de journalisme et de participation.
- 2) L'aspect juridique et réglementaire : pour une meilleure protection de la liberté d'expression à l'ère des communications numériques.
- 3) Les nouveaux obstacles : blocage en ligne, censure, surveillance, sécurité des journalistes et bloqueurs.
- 4) Nouvelles tendances du journalisme et nouveaux modèles de gestion : la propriété.

Explosion du flux d'informations

L'irruption du numérique et l'émergence des nouveaux médias qui en découlent ont effectivement bouleversé le paysage des médias, faisant d'Internet un espace de liberté impensable lors de la déclaration de Windhoek. Cependant, si de nouvelles formes d'expression nées sur la Toile semblent avoir favorisé la liberté d'expression des internautes, et donc bénéficié à la circulation d'informations et à la liberté de la presse, l'inquiétude est grande quant à la menace qui pèse aujourd'hui sur cette liberté. Pressions, surveillance, censure, arrestations : les citoyens se retrouvent parfois dans des situations tout aussi dangereuses que celles de certains journalistes traditionnels.

Le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) recensait en 2008, pour la première fois, plus de journalistes en ligne emprisonnés pour délit d'opinion que de journalistes de médias traditionnels. Le 11 mars 2011, Reporters sans frontières (RSF) rapportait que 119 personnes étaient emprisonnées pour



Reporters sans frontières dénonce les prédateurs de la liberté de la presse en publiant sa liste annuelle des prédateurs accompagnée de sa nouvelle campagne coup de poing.

⁽¹⁾ – *Qu'en est-il de la liberté des médias ? 20 ans après la Déclaration de Windhoek sur la liberté de la presse.*

avoir utilisé Internet. Dans sa préface « Attaques contre la presse en 2010 », le CPJ écrivait : « *Compte tenu de la puissance du réseau social, qui a renversé des gouvernements, mobilisé l'opposition et entraîné des demandes de reddition de comptes, il est compréhensible que des autorités se sentent menacées par son contrôle (...). Au niveau mondial, les blogueurs sont déjà confrontés aux mêmes dangers que les journalistes traditionnels ont toujours subis, notamment l'intimidation, l'emprisonnement, la torture et même la mort* ».

Les réseaux sociaux, blogs et sites de partage en ligne ont envahi Internet, permettant une large diffusion de contenus numériques, de connaissances, d'informations. Et les échanges ne font que se multiplier : aujourd'hui, selon l'Union internationale des télécommunications, près de deux milliards de personnes ont désormais accès à l'Internet, soit plus d'un quart de la population mondiale, et plus de cent millions de blogs sont tenus, contre vingt millions en 2005.

L'augmentation des hauts débits, l'absence de contrôle apparent ont fait exploser le flux d'informations, qui transcendent aujourd'hui les frontières nationales. Tout internaute peut s'exprimer, et ce en restant caché chez lui, au grand dam de beaucoup de responsables politiques qui diabolisent ce puissant réseau international fourre-tout.

Révolution numérique et manipulation

Cette décentralisation de l'information a créé un cyberspace de liberté considérable, prenant récemment de court des régimes répressifs du monde arabe. Internet a donné une résonance particulière aux revendications des citoyens, facilitant l'organisation de manifestations et propulsant les révoltes.

Le monde occidental se félicitait de cette prise de pouvoir grâce à la liberté d'expression, rappelant l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen en 1789 : « *La libre communication des pensées et des opinions est un droit les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* ». RSF annonçait récemment le retrait de la Tunisie de la liste des pays ennemis d'Internet.

Pour autant, s'il semble impossible en Tunisie, où 60 % des jeunes font partie d'un réseau social, de bloquer totalement un outil de communication qui contribue à la vie sociale et culturelle du pays, c'est parce qu'il lui offre également une image positive profitant à sa vie économique et au tourisme, un précieux outil de propagande donc. Car c'est là l'enjeu : si la censure traditionnelle paraît impossible sur Internet et facilement contournable, alors les régimes optent pour une politique de surveillance et de manipulation accrue.

Julian Assange, éditeur en chef et porte-parole de Wikileaks, estimait même qu'Internet « *est une technologie qui peut être utilisée pour mettre en place un régime totalitaire d'un type encore jamais vu* ». Il a



tenu ces propos lors d'une conférence à Cambridge le 15 mars, relatés dès le lendemain sur « www.lemonde.fr ». Il était alors revenu sur la traque via Facebook, par le pouvoir égyptien, de participants aux manifestations, recommandant la prudence face à « *la plus grande des machines à espionner que le monde ait jamais connues* ».

Cette liberté très surveillée d'Internet et ces appels à la complicité d'opérateurs de téléphonie mobile, pour empêcher des manifestants de transmettre des messages de rassemblement et autres informations aux radios locales, n'ont pas empêché pour autant la « révolution numérique » de renverser des gouvernements du monde arabe.

Mais le rôle – crucial – des nouveaux médias dans ce printemps arabe est à tempérer : ces outils de démocratisation ont aussi beaucoup servi aux régimes. Surveillance des dissidents, traque de journalistes et internautes trop curieux, géolocalisation grâce aux adresses IP des ordinateurs, espionnage, piratage, « hameçonnage » de mots de passe : les autorités au pouvoir usent d'une multitude de moyens pour contrer la liberté acquise par les citoyens grâce à Internet, et représentent, indique le CPJ dans sa préface, « *la plus grande menace dans de nombreux pays, ciblant les sources d'information directement ou imposant des règles restrictives qui rendent les reportages sur des sujets importants beaucoup plus difficiles. Peu de pays font exception à cette règle, chaque gouvernement aimerait contrôler le flux de l'information* ».

Aujourd'hui, selon RSF, un internaute sur trois n'a pas accès à un Internet libre. Cet espace d'expression est devenu un espace de répression grandissant, compromettant la circulation libre et gratuite de l'information, et mettant en danger la liberté de la presse.

La France, 44^e dans le classement de la liberté de la presse

La France n'est pas en reste : le pays des droits de l'Homme descend depuis plusieurs années dans les classements de RSF : cette année, elle se place 44^e sur 178 dans le dernier classement de la liberté de la presse, alors qu'elle était en 10^e position il y a seulement neuf ans. Le rapport de RSF est sans concession : « *Pressions accrues sur les journalistes afin qu'ils révèlent leurs sources, réforme de l'audiovisuel public : la situation de la presse en France se dégrade* ».

En octobre 2010, des rédactions enquêtant sur l'affaire Woerth/Bettencourt ont été cambriolées, des ordinateurs et disques durs du journal en ligne « Médiapart » ont disparu, et des convocations et perquisitions se font toujours plus fréquentes. Le rapport précise que l'Hexagone détient désormais le triste record européen en la matière. Des journalistes subissent des pressions pour dévoiler leurs sources, alors qu'il a fallu attendre janvier 2010 pour que le projet de loi déposé le 12 mars 2008, relatif à la protection des sources des journalistes, modifiant la loi de 1881 sur la liberté de la presse, soit enfin adopté et publié au *Journal officiel*.

Une France sous surveillance

La France, dite « La Honte » lors d'une campagne réalisée pour RSF par l'agence Saatchi&Saatchi ⁽²⁾ en octobre 2010, fait cette année une entrée remarquée dans la liste des pays sous surveillance. La raison : les lois sécuritaires allant à l'encontre des libertés fondamentales : Hadopi et Loppsi 2. Des lois très décriées, censurées partiellement par le Conseil constitutionnel dans un premier temps, dénoncées par de nombreux journalistes, défenseurs des droits de l'Homme et des libertés, associations, et pourtant... promulguées. L'Hexagone affiche donc ouvertement sa position quant à la neutralité du Net : elle sera relative, et non absolue, c'est-à-dire que les citoyens auront accès à un Internet « civilisé », « sécurisé », « filtré »... censuré.

Bien sûr, il n'est pas question de vendre aux Français un Internet censuré, mais de les inciter plutôt à l'auto-censure, afin d'« améliorer la lutte contre le téléchargement illégal » pour Hadopi, ou de lutter contre la pédopornographie avec Loppsi 2. Des intentions légitimes donc, mais qui cachent des dérives dangereuses pourtant démontrées, qui mettent à mal les travaux des journalistes en ligne, blogueurs et internautes.

Hadopi propose une riposte graduée, jugée par le Conseil constitutionnel comme violant la liberté d'accès à l'information puisqu'au troisième avertissement envoyé à l'internaute présumé coupable (ce sera à lui de prouver son innocence, inversant la charge à preuve), ce dernier verra sa connexion suspendue. Cette partie sanction de la loi avait d'ailleurs été censurée : le Conseil constitutionnel condamnait la présomption de culpabilité instituée, affirmant que « restreindre l'exercice, par toute personne, de son droit de s'exprimer et de communiquer librement [ne peut] incomber qu'au juge ». Le Sénat a alors habilement revu sa copie, trois fois, modifiant les articles préalablement censurés, avant de voter pour la loi Hadopi 2 le 31 décembre 2009.

Aucune garantie judiciaire, pas de recours possible contre les sanctions, et obligation de sécuriser son réseau pour éviter de se le faire pirater et d'écoper à la place d'un tiers un avertissement : autant de points

qui inquiètent les défenseurs des libertés en ligne. Sans oublier l'amendement 151, adopté la nuit du 1^{er} au 2 février par l'Assemblée nationale, qui permet à cette loi « Création et Liberté » de subventionner des sociétés privées afin qu'elles puissent se charger de filtrer et surveiller le Web.

Des lois critiquées, mais applicables

Quant à Loppsi 2, elle remet en cause l'utilisation de pseudonymes ou la création de profils satiriques de personnes connues afin de lutter contre l'usurpation d'identité, autorise la pose de mouchards sur des ordinateurs suspectés sous contrôle d'un juge d'instruction, permet l'organisation de cyberperquisitions, et prévoit le blocage de sites contenant des « images ou représentations de mineurs à caractère pornographique » sans contrôle d'un juge indépendant. Des articles de la loi, parmi d'autres, qui font la colère de RSF et des journalistes en ligne, puisqu'il est facile d'en imaginer les effets pervers : étendue du filtrage gouvernemental ⁽³⁾ à des sites contenant des propos prétendus diffamatoires, offenses au chef de l'État... L'Ange bleu, association de lutte contre la pédophilie, estime que cette loi « contre-productive » utilise la protection de l'enfance « comme cheval de Troie du filtrage généralisé de l'Internet ». Aux Pays-Bas, les fournisseurs d'accès publiaient le 7 mars une lettre par laquelle ils annonçaient l'abandon du dispositif de blocage des sites pédopornographiques, jugé « inefficace ».

Qu'importe, les lois votées sont désormais applicables, et le gouvernement français compte bien les faire appliquer. Le rapport de RSF indique d'ailleurs que « lors d'une réunion organisée à l'Élysée par le président de la République, à laquelle étaient conviés des personnalités d'Internet, des entrepreneurs et des blogueurs influents, le 16 décembre 2010, Nicolas Sarkozy aurait évoqué la possibilité de créer un Hadopi 3, afin de rendre la loi "plus présentable" ». Une idée agrémentée d'une volonté de créer un Conseil national du numérique (CNN) à l'avis consultatif, qui serait saisi pour tout texte ayant un rapport au numérique et Internet, financé par l'État et rattaché aux services du Premier ministre.



⁽²⁾ – Agence de publicité créée par Maurice et Charles Saatchi en 1976 en Angleterre, acquise par Publicis en 2000.

⁽³⁾ – Ensemble de techniques, mises en place par l'État, visant à limiter l'accès à certains sites normalement accessibles sur le réseau Internet (par mots clés, nom de domaine, adresse IP...).

La THT ne doit pas cacher la forêt...

En six pages abondamment illustrées, le trimestriel ornais *L'Esprit Village* (n° 107 de mars-avril-mai 2011) présente les initiatives prises dans le Nord-Mayenne, avec quelques détours par l'ouest de la Sarthe, pour développer les énergies renouvelables. Pour l'auteur de l'article, Emmanuel Boujet, cette volonté de l'« *autonomie en énergie* » résulte de la mobilisation qu'a suscitée en Mayenne le projet de laboratoire pour l'enfouissement des déchets radioactifs dans le massif d'Izé. *L'Esprit Village* rappelle le slogan : « Ni ici, ni ailleurs, autrement »...

Et Daniel Lenoir, conseiller général du canton de Villaines-la-Juhel, de préciser : « *Personne ne se demandait avant d'où venait cette lumière qui arrivait quand on appuyait sur le bouton. En y regardant de plus près, la population s'est naturellement intéressée aux techniques de production d'énergie propres et durables* ».

Des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables au développement durable, il n'y a qu'un pas. Le Pays de Haute-Mayenne, créé parallèlement au mouvement contre le projet de laboratoire pour l'enfouissement des déchets radioactifs, fédère et impulse les initiatives. Vingt-deux éoliennes s'inscrivent aujourd'hui dans le paysage, mais aussi, plus discrets, des panneaux photovoltaïques, sans oublier la filière bois-énergie...



Un expert du piratage à Laval



Dans *La Lettre du CÉAS* n° 269 de mars 2011, nous avons traité la question de la géolocalisation et de ses dérives possibles. Les journaux et magazines s'intéressent de plus en plus à cette question. Par exemple, *Sciences et Avenir*, en avril 2011, s'interroge : « La géolocalisation respecte-t-elle la vie privée ? » (pages 80 et 81).

Dans la même rubrique (« Décryptage »), Olivier Hertel passe de la technologie à l'informatique pour évoquer la vaste attaque, fin 2010, jugulée en mars 2011, dont a été victime le ministère français de l'Économie et des Finances. Cent-cinquante ordinateurs, appartenant à de hauts fonctionnaires impliqués dans l'organisation du G20, ont fait l'objet d'un piratage.

Les hackers ont envoyé à ces hauts fonctionnaires des messages électroniques contenant une pièce jointe embarquant un « cheval de Troie ». Et Olivier Hertel d'expliquer : « *L'ouverture du fichier installait automatiquement un programme masqué permettant la prise de contrôle à distance des ordinateurs in-*

festés ». Tout devenait alors possible : vols de fichiers, de carnets d'adresses...

Le fait que le cheval de Troie soit arrivé par messagerie électronique, sans susciter la méfiance des fonctionnaires, s'explique simplement : « *L'e-mail piégé émanait d'une personne dont ils étaient habitués à recevoir des messages. Mais l'identité du correspondant avait été usurpée, les hackers utilisant l'adresse e-mail à l'insu de son propriétaire* »...

Sciences et Avenir fait alors appel à l'expertise de Baptiste David, de l'École supérieure d'informatique, électronique, automatique (ESIEA), à Laval : « *C'est très facile à faire ! Il suffit de quelques lignes de codes que l'on peut trouver sur Internet. Il ne reste qu'à préciser l'adresse usurpée de l'expéditeur, celle du destinataire, le serveur qui va envoyer le message, le message en question et la pièce jointe piégée* »...

Durant l'entretien, l'ingénieur lavallois a effectué une démonstration apparemment convaincante : il a réussi en quelques minutes à usurper l'adresse du directeur de son laboratoire pour envoyer un courriel au journaliste de *Sciences et Avenir*...

Formation professionnelle par apprentissage Andrée Gaudoin : une « voie de la réussite »

La Lettre du CÉAS n° 269 de mars 2011 présentait la formation professionnelle par apprentissage. En complément, Andrée Gaudoin, conseillère régionale et vice-présidente de la commission Emploi – formation professionnelle – métiers de demain, décrit la politique régionale, qualifiant l'apprentissage d'une « voie de la réussite ».

Pleine compétence des Régions, la formation par apprentissage ne bénéficie pas des mêmes aides d'un territoire à l'autre. En Pays de la Loire, le Conseil régional propose des aides pour les apprentis, principalement pour le transport, le logement et la restauration. « Il y a une aide financière, mais on incite aussi les collectivités territoriales à œuvrer pour aider les apprentis afin qu'ils puissent étudier dans de bonnes conditions », explique Andrée Gaudoin. Il veille également à l'embauche d'apprentis en situation de handicap : outre les primes pour les employeurs, un comité de suivi est en place pour développer le dispositif, qui concerne près de 400 apprentis. « Un formateur par département suit de très près tous les cursus adaptés pour que l'apprenti obtienne son diplôme, quitte à allonger le temps de formation. Des aides pédagogiques sont également apportées aux maîtres d'apprentissage », indique Andrée Gaudoin.

« Prendre en compte le développement durable »

Autre axe de la politique régionale : adapter la formation aux métiers de demain. « On n'entend pas créer de nouveaux métiers, mais prendre en compte les changements sociaux qui font évoluer les métiers. La question qui s'est notamment posée était : comment prendre en compte le développement durable au sein des formations ? » Durant le précédent mandat, s'est ainsi créée une formation consacrée à ce thème auprès de formateurs des centres de formation. « Il y a eu deux modules de 48 heures, qui ont eu un véritable succès. On compte donc poursuivre sur cette voie », ajoute la conseillère régionale.

Volonté également de valoriser des métiers en déficit d'images alors que leur branche recrute. « On sait

que certains métiers, comme maçon ou chaudronnier, attirent peu. C'est à la Région, avec les chambres consulaires, d'établir l'équilibre entre les offres d'emploi et les demandes de formation », reconnaît Andrée Gaudoin. Au niveau national, les concours d'excellence, évoqués dans *La Lettre du CÉAS* de mars 2011, redorent l'image de ces secteurs d'activités. « La Région a à cœur de soutenir ces événements qui offrent une bonne visibilité de ces métiers. Mais cela passe aussi par un dialogue constant avec les chambres consulaires dont on se rapproche pour mieux connaître les besoins sur le terrain ».

Aider les jeunes qui décrochent

Et sur le terrain, il arrive que des apprentis décrochent durant leur formation. « C'est une minorité, mais elle existe, et nous devons en tenir compte. Nous avons des contractualisations, avec les Missions locales par exemple, qui doivent permettre, avec le jeune en décrochage, de réfléchir aux solutions qui peuvent lui être apportées. Il peut s'agir de changer de métier : tout le monde a le droit de se tromper et choisir son métier n'est pas quelque chose d'évident », explique Andrée Gaudoin.

Une cellule de veille, mise en place depuis l'annonce de la réforme du bac pro en février 2009 afin de pallier les difficultés alors engendrées, existe toujours pour les jeunes qui se retrouvent sans employeur. Andrée Gaudoin rappelle également l'intérêt des Chambres d'aide à la décision (CAD), dont le fonctionnement permet « d'anticiper les problèmes d'orientation, ou de les détecter au plus vite. Il est important de ne pas attendre la fin de sa formation pour se rendre compte que le métier choisi ne correspond pas à ses envies ».

L'État souhaite qu'un point information et orientation existe dans chaque département, et la Région veut créer un service public consacré à l'aide à l'orien-



Andrée Gaudoin, conseillère régionale convaincue par la formation professionnelle et l'apprentissage.

Exposition « La formation professionnelle, c'est aussi pour vous ! »

Jusqu'au 10 juin 2011, à l'espace régional de la Mayenne, 43 quai Gambetta à Laval. Le lundi, de 14 h à 18 h, et du mardi au vendredi, de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h. Entrée libre.

tation : « Il s'agira d'un service qui rassemblera et coordonnera toutes les structures complémentaires qui existent. Les jeunes ne savent pas toujours à quelle porte frapper lorsqu'ils se questionnent. Une plate-forme téléphonique ⁽¹⁾ est déjà en place pour répondre et guider vers l'interlocuteur le plus adapté à la situation ou aux besoins des personnes », informe la conseillère régionale.

Cependant, la Région s'inquiète des chiffres annoncés par l'État, qui souhaite augmenter de 200 000 à

300 000 le nombre d'apprentis d'ici 2015 : « Ce n'est pas réaliste, et les entreprises ne peuvent pas forcément accueillir ces apprentis. On attend une véritable concertation avec l'État. De plus, ces annonces nuisent aux lycées professionnels qui risquent d'être désertés si trop de jeunes sont incités à choisir l'apprentissage. Il nous paraît important de maintenir la diversité des formations, et d'offrir des formations de qualité plutôt que d'en promettre plus sans pouvoir les suivre correctement », alerte Andrée Gaudoin.

Droit du travail

Savoir rester à sa place

Cet animateur linguistique travaille dans un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) géré par l'Association départementale du Doubs de Sauvegarde de l'enfant à l'adulte (Addsea). Ce salarié avait pour mission d'initier à la pratique de la langue et de la culture française les demandeurs d'asile accueillis au CADA, mais il est allé trop loin...

Dans un arrêt du 6 avril 2011, la Cour de cassation a approuvé son licenciement pour faute grave. À plusieurs reprises, il a manqué à ses obligations professionnelles de discrétion, de respect de la vie privée des usagers, de réserve et de loyauté découlant notamment de son contrat de travail.

Le salarié ne s'est pas contenté de faire de l'animation linguistique. Ainsi, un samedi, il rend visite, dans une maternité, à une jeune femme d'origine étrangère réfugiée en France avec sa famille, et hébergée par le CADA. Il déclare qu'il s'agit d'une visite privée – et non professionnelle –, mais expose néanmoins au personnel présent la situation de la jeune mère et les menaces de reconduite à la frontière qui pèsent sur elle. En sa qualité, cette fois-ci, de salarié du CADA, il demande même à rencontrer le médecin de garde en vue d'obtenir un certificat médical attestant de ce que l'état de santé de la jeune femme contre-indique son expulsion.

Par ailleurs, lors d'un contact téléphonique avec la responsable de la maternité, il fait état de son désaccord avec le CADA suite au rejet de la demande d'asile. Il demande à son interlocutrice de prendre position contre l'injustice faite au couple... Son employeur reproche également au salarié d'avoir plusieurs fois rendu visite à une autre famille d'origine étrangère, sans concertation avec l'équipe et à l'insu de celle-ci. Il donne des conseils... « *tout en profitant des talents de couturière de l'épouse pour faire*

retoucher ses vêtements personnels »...

À peine un mois après sa visite à la maternité, l'animateur est licencié pour faute grave. On lui reproche « *des manquements réitérés à ses obligations professionnelles de discrétion, de respect de la vie privée, de réserve et de loyauté découlant de son contrat de travail, du règlement intérieur de l'association et de la convention collective* ».

La liberté d'expression a ses limites

Le salarié a contesté son licenciement, mais tant les juges du fond que la Cour de cassation n'ont pas suivi son argumentation. Dans son arrêt, la Cour de cassation relève notamment que le salarié avait « *outrépassé les limites des pouvoirs d'intervention de l'employeur, non habilité à prendre en charge des demandeurs d'asile après le rejet définitif de leur requête* ».

La Cour de cassation ne reconnaît pas au salarié le droit à l'exercice de sa liberté d'expression, même à l'extérieur de l'entreprise. Il suffit que les agissements du salarié sont des « *manquements graves à ses obligations professionnelles* »... Le salarié a également essayé de faire valoir que les faits relèvent de sa vie personnelle. Pour la Cour de cassation, cependant, le salarié ne devait pas se servir de son activité professionnelle à des fins prétendument d'ordre privé...

⁽¹⁾ – Numéro vert : 0 800 200 303, gratuit depuis un poste fixe, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 18 h, le vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

Du 6 au 9 mai en Mayenne : Europa'Festival Sport et culture pour 750 Européens

Le 9 mai 1950, Robert Schuman présentait sa proposition relative à une organisation de l'Europe pour le maintien de relations pacifiques. Cette proposition, connue sous le nom de « déclaration Schuman », est considérée comme l'acte de naissance de l'Europe. Aujourd'hui, le 9 mai est devenu un symbole européen qui, aux côtés du drapeau, de l'hymne, de la devise et de la monnaie unique (l'euro), identifie l'Union européenne en tant qu'entité politique.



C'est autour de cette date, référence de la Fête de l'Europe, que s'est montée en 2008 la première édition d'Europa'Festival en Mayenne. Le principe ? Faire venir des centaines d'Européens et rassembler des milliers de participants autour de rencontres sportives et culturelles dans tout le département. La première édition a remporté un succès appelant une seconde édition, du vendredi 6 au lundi 9 mai 2011.

Hedi Romdane, président du Stade Lavallois Omnisports, évoque en premier l'idée d'une rencontre européenne autour du sport à la Maison de l'Europe. Celle-ci souhaite y mêler des activités culturelles, et les deux organisateurs travaillent ensemble pour mettre en place le projet. Pour la seconde édition, l'Association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Mayenne (ADDM

53) rejoint le mouvement afin de mieux gérer la partie culturelle du festival. « *Il existe déjà des échanges européens de ce genre, le temps d'un festival, mais à notre connaissance, aucun n'allie à la fois le côté sportif et le côté culturel. On espère donner des idées !* », lance Lucie Aubry, animatrice et coordinatrice de projets à la Maison de l'Europe.

Un programme dense

Le programme ⁽¹⁾ est chargé : Philippe Morteveille, président de la Maison de l'Europe en Mayenne, Hedi Romdane, président du Stade Lavallois Omnisports, et Jean-Pierre Dupuis, président de l'ADDM 53, ouvriront officiellement les festivités le samedi 7 mai, à 10 h 45, Place du 11-Novembre à Laval, avant de laisser quatre chorales allemande, estonienne et

États membres de l'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.



⁽¹⁾ – Disponible sur le site internet de la Maison de l'Europe : www.maison-europe-mayenne.org

françaises, achever la cérémonie en chantant à l'unisson l'hymne européen. Mais des rencontres sportives, ainsi que des animations musicales et dansantes, auront déjà commencé dès 10 h, avec du badminton, basket-ball, football, gymnastique, handball, pétanque, randonnée, tennis de table, tir, athlétisme...

Quant aux rencontres culturelles, elles débutent l'après-midi, avec du chant, des concerts d'harmonie et de musiques actuelles, du folklore, etc. En soirée sont prévus un combat de boxe, du water-polo ⁽²⁾, des concerts, des bals folk, soirées cabaret, et une discothèque européenne. Toutes ces festivités continuent le dimanche, avec un pique-nique géant organisé l'après-midi aux Pommeraies ⁽³⁾, animé par des groupes de danseurs et musiciens, et avec les finales sportives, pour se terminer avec la clôture des festivités par les présidents des trois associations organisatrices. Le lundi, la Journée de l'Europe est consacrée aux scolaires mayennais : des jeux seront organisés dans les seize Points Europe du département pour sensibiliser les enfants et les jeunes à l'Union européenne et ses cultures. Les classes participantes seront accueillies par une animatrice de la Maison de l'Europe et la personne en charge du Point Europe.

Le programme est complet et dense, mais il aurait été très difficile de le répartir sur plus de jours : « *Pour des questions pratiques, il n'était pas possible de faire ce festival sur plus d'un week-end. Certains mettent plusieurs jours pour venir, et si nous avons décidé de faire durer ce festival une semaine, cela leur aurait demandé de consacrer presque deux*



Lucie Aubry, Patricia Camy, Magali Potier et Elodie Grosbois travaillent à la Maison de l'Europe sur le projet Europa'Festival, et elles recherchent des familles d'accueil et des bénévoles.

semaines, bénévoles, à Europa' Festival. Nous n'aurions pas pu réunir autant de participants », explique Lucie Aubry. Car ils sont tout de même plus de 750 sportifs et artistes, venant, cette année, de onze États membres.

Une préparation d'un an et demi

Pour réunir autant de monde, ce sont les associations et comités de jumelage du département qui ont été sollicités, il y a près d'un an et demi. Chacun a fait fonctionner son réseau : dans chaque pays, les comités de jumelage partenaires se sont organisés pour trouver eux-mêmes des participants au sein de clubs sportifs amateurs, de groupes de musique ou dans des écoles, des lycées notamment. La Maison de l'Europe centralisait ainsi toutes les participations, en vérifiant que chaque pays avait le même nombre de participants, et que le plus de sports étaient représentés, de manière équilibrée. En fonction de cela, ce sont les coorganisateur, le Stade Lavallois Omnisports et l'ADDM 53, qui se chargeaient de trouver les participants mayennais.

Mettre en place Europa'Festival demande ainsi plus d'un an et demi de préparation. Une fois les participants trouvés, les démarches de demande de financements débutent en novembre 2009. Si la Maison de l'Europe participe aux financements des transports, jusqu'à 80 % pour les pays les plus éloignés ou récemment entrés dans l'Union européenne, ce sont les trois organisateurs qui financent l'ensemble du projet, accompagnés, entre autres, par la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations (DDCSPP), la ville de Laval, le Conseil général, le Conseil régional, le ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministère des Sports, des sponsors, et l'Europe elle-même avec le programme « l'Europe pour les citoyens – Jumelage de villes – Rencontres de citoyens ». Ce projet conséquent demande aux salariées de la Maison de l'Europe un certain investissement : « *Depuis mi-mars environ, nous sommes six, avec Meelimari Guljavin, Estonienne chargée du projet Europa' Festival dans le cadre d'un service civique européen, à travailler quasiment à temps*



Page de présentation du programme d'Europa'Festival.

⁽²⁾ – « Tournoi des 4 Nations » qui débute le vendredi 6 mai, où s'affrontent la Russie, la Croatie, la France et la Turquie – seule compétition où des équipes nationales s'affronteront. Dans les autres sports, les équipes constituées seront un panachage des différentes nationalités.
⁽³⁾ – Ouvert à tous, 3 euros par personne. Réservations obligatoires avant le 3 mai auprès de la Maison de l'Europe : 02 43 67 22 70.

plein pour les derniers préparatifs. Avant, cela nous prenait déjà presque les trois quarts de notre temps, sachant que nous avons d'autres projets importants à mettre en place », indique Lucie Aubry. Parmi ces derniers préparatifs, la diffusion du programme, la communication, et la recherche de bénévoles.

Besoins de familles d'accueil et de bénévoles

Le festival a plus que besoin de bénévoles, pour héberger une partie des Européens d'abord. Les organisateurs recherchent toujours des familles d'accueil, pouvant loger de deux à huit personnes le temps du week-end, qui fourniraient trois repas et se chargeraient de les accompagner sur les lieux de rendez-vous ou de manifestations auxquelles ils participent. « Il reste une vingtaine d'Européens à loger. C'est l'occasion pour les familles d'accueil de découvrir le festival et partager des moments privilégiés avec quelques participants, pour échanger en dehors des rencontres du festival. Pour les remercier, ces familles sont conviées aux soirées des comités de jumelage le samedi soir, et au pique-nique du dimanche », précise Elodie Grosbois, stagiaire à la Maison de l'Europe.

Du côté des bénévoles sur les temps des manifestations, ils sont environ soixante-dix à ce jour à avoir répondu présents. Europa'Festival nécessite beaucoup de moyens humains, et à tous les niveaux : prise de photos, traduction, accueil des participants... « Tout le monde peut donner un coup de main, pour une seule journée, ou même une seule rencontre. Cela facilite toute l'organisation. Ce serait dommage que ce beau festival pâtisse d'un manque de bénévoles. On espère que d'autres vont rejoindre l'aventure et profiter ainsi au plus près des festivités et des échanges avec les participants », encourage Lucie Aubry.

Les organisateurs rappellent que toutes les manifestations sont gratuites, hormis des soirées organisées par les comités de jumelage, et ils invitent tous les Mayennais à y participer, danser, jouer, et encourager les équipes mixtes pour partager des moments conviviaux entre Européens. Des rencontres riches en vue, et une volonté de faire découvrir les diverses cultures qui composent l'Europe. Des rencontres intergénérationnelles également : « On

Les participants

Le week-end du vendredi 6 au lundi 9 mai, onze de ces pays, la France mise à part, se feront représenter à l'Europa'festival par plus de 800 participants. Parmi eux :

- 244 Allemands, venus de Gundremmingen, Sulzheim, Wildeshausen, Mettmann, Gundelfingen, Bad Liebenzell, et Bürstadt,
- 142 Hongrois de Iskaszentgyorgy, Kapuvar et de la région du lac Balaton,
- 140 Roumains de Vama, Putna, Suceava et Novaci,
- 100 Polonais de Chocianów et Alwernia,
- 50 Estoniens de Tallinn,
- 48 Bulgares de Lovetch,
- 31 Lettons de Rezekne,
- 21 Slovaques de Vrblé,
- 11 Tchèques de Visnova,
- 11 Grecs de Calchidique,
- 5 Portugais de Setubal.

Au total, plus de 270 sportifs et près de 450 artistes, auxquels s'ajoutent environ 85 accompagnateurs, 60 Croates et Slovaques pour le « Tournoi des 4 Nations » en water-polo, et près de 600 Mayennais, dont environ 250 sportifs et 340 artistes.

retrouve une tranche d'âge dominante chez les sportifs, entre 16 et 24 ans, mais sur l'ensemble des participants on trouve des personnes de 9 à 60 ans », indique Lucie Aubry. Cet événement promet donc de belles rencontres, sportives, musicales, dansantes et plus, qui se dérouleront à Laval mais aussi à Évron, Saint-Loup-du-Gast, Villaines-la-Juhel, Mayenne, Andouillé, Château-Gontier...

Prochain(s) festival(s)

Après la première édition en 2008, la Maison de l'Europe avait lancé l'idée aux pays participants d'organiser chez eux le même festival, en partenariat avec la Mayenne. Mais personne n'avait pris le relais. Cette année, les organisateurs relancent l'invitation auprès des comités de jumelage européens. « On aimerait qu'Europa' Festival soit reconduit... dans un des pays participants ! On attend leur réponse. Si toutefois cela ne se faisait pas, on est prêt à recommencer dans trois ans », explique Lucie Aubry. En attendant, Europa' Festival, c'est en Mayenne, et cela commence dès le vendredi 6 mai.

Maison de l'Europe en Mayenne

43, quai Gambetta
53000 Laval
Tel. : 02 43 67 22 70
Mél. europa-festival-2011@maison-europe-mayenne.eu
Site Internet : www.maison-europe-mayenne.org

Stade Lavallois Omnisports

88, rue des sports
53000 Laval
Tel. : 02 43 49 15 15
Mél. sl.omnisports@orange.fr
Site Internet : www.stade-lavallois-omnisports.com

Association départementale pour le Développement de la Musique et de la Danse en Mayenne

Centre administratif Jean Monnet
25, rue de la Maillarderie
BP 1429
53014 Laval Cedex
Tel. : 02 43 59 96 50
Mél. addm53@cg53.fr
Site Internet : www.addm53.asso.fr



Balises 53 – La Lettre de la randonnée pédestre

« Aujourd'hui, c'est déjà demain »...

Dans l'éditorial du bulletin d'avril 2011 (six pages), Alain Guéguen, président du Comité départemental et vice-président de la Fédération française de la randonnée pédestre, anticipe sur les changements de pratiques que vont impliquer les innovations technologiques. Le bulletin trimestriel peut déjà se transmettre sous forme numérique, et en couleurs. C'est un début !

Mais on peut déjà « traverser Paris à pied, précise Alain Guéguen, avec un Iphone qui en dit plus que n'importe quel topoguide »... Le président ajoute qu'en Mayenne, le site du Comité départemental, en lien avec celui du tourisme, cherche à vanter des circuits agréés pour attirer des touristes : « Des personnes formées au maniement du GPS enrichissent une base de données, grâce aux traces qu'elles recueillent avec précision sur

les sentiers. Elles pourraient être complétées d'explications qu'on pourrait aussi trouver sur des flaschcodes en pleine campagne ». « Aujourd'hui, conclut Alain Guéguen, c'est déjà demain ». Et le président de lancer un appel à une « génération de nouveaux volontaires » pour protéger et enrichir tout le travail réalisé par les bénévoles des clubs et l'équipe salariée.

À lire également : entre autres, un bilan sur le dispositif Eco-veille® (cf. *La Lettre du CÉAS* n° 267 de janvier 2011), ou encore un portrait du pouillot véloce...

Comité départemental de la randonnée pédestre en Mayenne
84, avenue Robert-Buron – BP. 325
53003 Laval Cedex
Mél. cdrp.53@wanadoo.fr
Site Internet : <http://mayenne.ffrandonnee.fr>



May' Letter 53

Chiffres clés, grand angle et coup de projecteur

Pour présenter ses activités, la Mission locale édite, tous les deux mois, une lettre d'information qu'elle diffuse par messagerie électronique (une page).

Dans le n° 5, la Mission locale précise qu'au 31 mars 2011, elle dénombre 2 401 jeunes en demande d'insertion. « C'est le nombre de jeunes en suivi actif à cette date, précise-t-elle. Un peu l'équivalent du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de Pôle emploi. Il est en augmentation de 2 % comparé à la même date en 2010 ».

Pendant le premier trimestre 2011, la Mission locale annonce avoir suivi 2 389 jeunes (+ 34 % par rapport au premier trimestre 2010), dont 497 nouveaux accueils (- 3 %). Elle a signé 142 contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Il s'agit d'un « accompagnement renforcé et contractuel ». En outre, la Mission locale a fait entrer en formation 226 jeunes et a permis à 384 jeunes d'accéder à un emploi tous types.

Dans une rubrique « Grand angle », la Mission locale présente le Plan de mobilisation pour l'emploi lancé par l'État en début d'année. Il vise prioritairement les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée. À cette occasion, les Services publics de l'emploi local (SPEL) vont être réactivés. Trois objectifs prioritaires : faciliter

l'accès et le retour à l'emploi du public cible ; améliorer la fluidité du marché du travail local ; développer l'accès à la formation des demandeurs d'emploi.

Enfin, dans un « Coup de projecteur », la Mission locale restitue les résultats d'une enquête réalisée fin 2010 auprès de 379 jeunes reçus en entretien. Ainsi, beaucoup disent pratiquer un sport, écouter de la musique, aller au cinéma. Ils sont 70 % à utiliser Facebook et 56 % ont une messagerie MSN. Seulement 16 % sont impliqués dans une action bénévole. Très peu se mobilisent pour la vie de leur quartier ou de leur commune. Si 67 % sont inscrits sur une liste électorale, 49 % n'ont jamais voté.

À partir de ces résultats, la Mission locale envisage quelques pistes : confirmer la mise en place du projet « 10 000 jeunes au sport et à la culture » ; envisager des actions d'information et de sensibilisation à la citoyenneté ; utiliser les moyens de communication comme Facebook ; développer des actions permettant de travailler sur la mobilité, en France et à l'étranger.

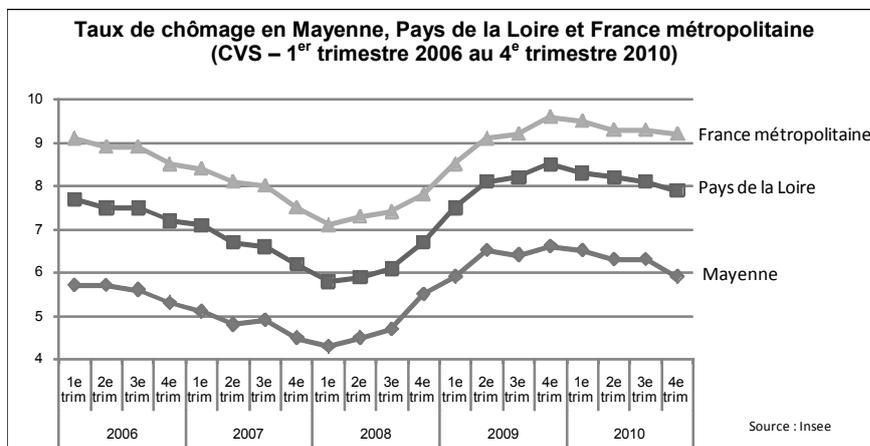
Mission locale de Laval (antenne et siège social)
40, boulevard Félix-Grat – BP. 905
53009 Laval Cedex
Tél. 02 43 56 00 15



Taux de chômage sous la barre des 6 %

Pour le quatrième trimestre 2010, le taux de chômage localisé, corrigé des variations saisonnières (CVS), s'établit à 5,9 % en Mayenne, contre 6,3 % aux troisième et deuxième trimestres, et 6,5 % au premier. Avec ce taux de 5,9 %, la Mayenne se classe au troisième rang national, derrière la Lozère (4,2 %) et le Cantal (5,4 %).

Au quatrième trimestre 2010, le taux est de 7,9 % dans les Pays de la Loire ; il est de 9,2 % en France métropolitaine.

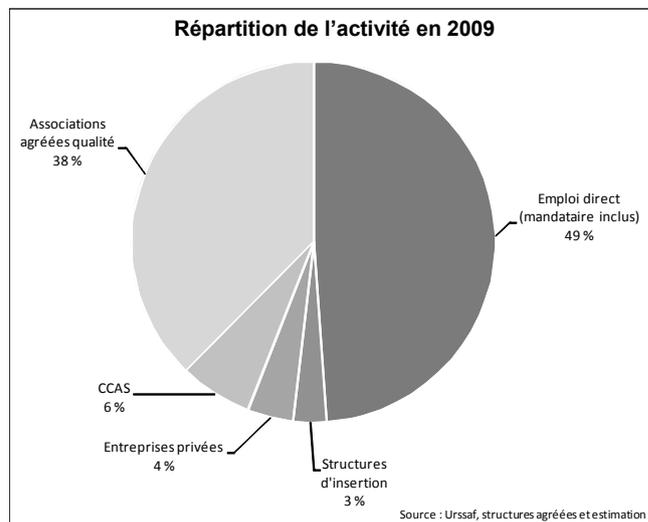


Services à la personne en 2009 : recul de l'emploi direct, hausse en prestataire

La Maison de l'emploi de la Mayenne, avec le concours technique du CÉAS, a assuré une observation fine de l'activité des services à la personne, de 2005 à 2009, dans le département ⁽¹⁾. Au niveau national, on parle d'un gisement d'emplois, puis de créations d'emplois, avec une croissance annuelle de l'activité à deux chiffres. En Mayenne, la progression est plus modeste, mais pas moins fiable, les données étant produites en toute indépendance, avec le concours des organismes prestataires et de l'Urssaf.

Avec l'emploi direct (1 503 700 heures – inclus le mandataire) et les structures agréées (1 576 400 heures – estimation concernant les entreprises privées de petite dimension et auto-entrepreneurs), l'activité des services à la personne en Mayenne approche les 3,1 millions d'heures en 2009. Cette activité correspond à environ 2 100 ETP sur la base de 1 480 heures effectives d'intervention par an pour un emploi à temps plein.

Globalement, l'activité se répartit de façon quasi équilibrée entre l'emploi direct (mandataire inclus) et les structures agréées (hors mandataire) : 49 % relèvent de l'emploi direct (mandataire inclus) ; 38 %



sont effectués par les associations agréées qualité (Fédération ADMR, AFAD et Aid' a dom) ; 6 % par les trois Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Laval, Mayenne et Château-Gontier ; 4 % par les entreprises privées et auto-entrepreneurs ; 3 % par les associations intermédiaires et structures d'insertion. À elle seule, la Fédération ADMR, qui a

⁽¹⁾ – Site Internet de la Maison de l'emploi : <http://www.emploi-mayenne.fr/> – Nous avons publié un article sur l'évolution des agréments en Mayenne dans *La Lettre du CÉAS* n° 262 d'août 2010, « Développement exponentiel ou fragilisation générale ? Il y a aujourd'hui pléthore d'organismes agréés ».

Évolution de l'activité 2008/2009

	2008	2009	Variation absolue	Variation relative
Emploi direct ⁽¹⁾	1 565 775 h	1 503 700 h	- 62 075 h	- 4,0 %
<i>dont mandataire</i> ⁽²⁾	34 778 h	28 618 h	- 6 160 h	- 17,7 %
Secteur associatif ⁽³⁾	1 113 196 h	1 158 462 h	+ 45 266 h	+ 4,1 %
CCAS	200 093 h	200 092 h	- 1 h	/
Entreprises privées (estimation)	104 354 h	126 264 h	+ 21 910 h	+ 21,0 %
Associations intermédiaires et structures d'insertion	89 977 h	91 534 h	+ 1 557 h	+ 1,7 %
Ensemble	3 073 395 h	3 080 052 h	+ 6 657 h	+ 0,2 %

Source : Urssaf, enquête auprès des organismes prestataires et estimations

(1) – Hors assistantes maternelles agréées pour l'URSSAF de la Mayenne et hors URSSAF du Puy-en-Velay (Paje).

(2) – Données déclarées par la Fédération ADMR, l'AFAD et Aid' a dom.

(3) – Hors activité mandataire de l'ADMR, l'AFAD et Aid' a dom.

dépassé le million d'heures en 2009, assure près d'un tiers de l'ensemble de l'activité.

Vers une stabilisation de l'activité ?

L'activité a globalement augmenté de quelque 6 700 heures en 2009, soit une relative stagnation. Cela recouvre des évolutions contrastées : baisse de l'emploi direct (- 62 000 heures, mandataire inclus), hausse de l'activité des structures agréées (+ 68 700 heures), en particulier des associations agréées qualité (+ 45 300 heures, hors mandataire) et des entreprises privées (+ 21 900 heures – estimation).

L'emploi direct déclaré à l'Urssaf de Saint-Étienne (CESU) continue à progresser fortement (+ 39 000 heures entre 2008 et 2009, soit + 3,4 %), mais cette hausse est à mettre en perspective avec le repli de l'activité déclarée directement auprès de l'Urssaf de la Mayenne (- 101 000 heures), d'où une baisse globale de l'activité en emploi direct de 62 000 heures (- 4 %).

Décoder les services à la personne

Par services à la personne, nous entendons ici l'activité exercée au domicile des bénéficiaires et leur permettant d'obtenir divers avantages, notamment d'ordre fiscal. Ce secteur d'activité comprend l'aide de « confort » apportée aux familles, mais aussi toute l'aide auprès des publics dits « fragilisés » (personnes dépendantes et/ou en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap, familles en difficultés).

Les professionnels d'intervention peuvent être des employés de maison, des aides à domicile (diplômés ou non), voire des techniciens de l'intervention sociale et familiale ou TISF (intervenant auprès des familles).

Les salariés exercent en **emploi direct**. Le plus souvent, ils sont alors rémunérés au moyen du dispositif CESU (chèque emploi service universel). En **mandataire**, le bénéficiaire est l'employeur, mais donne « mandat » à un organisme pour assurer diverses fonctions administratives et techniques. Enfin, les professionnels peuvent être salariés d'un organisme **prestataire** disposant d'un agrément. Il peut s'agir d'une association, d'un CCAS ou d'une entreprise privée. Récemment se sont installés des auto-entrepreneurs mais leur activité reste marginale.

Les associations agréées qualité réalisent environ 73 % de l'activité des structures agréées en Mayenne (hors mandataire). Avec 1 000 843 heures en 2009, les associations locales ADMR et Familles Rurales franchissent pour la première fois le cap du million d'heures et constituent le principal employeur (676 ETP). La progression de 36 300 heures entre 2008 et 2009 (hors mandataire) correspond à la création de 25 ETP en personnel d'intervention.

Les trois CCAS réalisent environ 13 % de l'activité des structures agréées. Leur activité globalement stagne, mais les trois CCAS connaissent des évolutions contrastées. Après deux années consécutives de baisse, les associations intermédiaires et structures d'insertion (6 %) voient de nouveau leur activité à la hausse, grâce essentiellement à Entr'Aide Services. Les entreprises privées, avec un volume d'activité estimé à environ 126 300 heures (8 %), connaissent un fort développement en valeurs relatives.

Quand on réunit l'activité des trois mouvements associatifs (ADMR, AFAD et Aid'a dom) et des trois CCAS, on observe qu'environ 81 % de leur activité auprès des personnes âgées et/ou handicapées s'effectuent avec prise en charge.

L'activité avec prise en charge, stable entre 2007 et 2008, enregistre une légère progression de 1,0 % en 2009. Dans le même temps, l'activité sans prise en charge augmente de 5,4 %.

Sur les 3 168 allocataires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, 2 862 (soit 90,3 %) ont recours à un service prestataire ; 12 (soit 0,4 %) à un service mandataire ; et 294 (soit 9,3 %) à un emploi direct salarié.

Dans le secteur associatif, l'activité auprès des familles (avec prise en charge) a connu une année 2009 quelque peu favorable (+ 4 600 heures, soit + 6,3 %).

L'activité du secteur associatif en aide de confort progresse fortement : + 13 % en 2008 et + 14 % en 2009 (le cap des 100 000 heures étant franchi). Cependant, pour l'aide aux familles et l'aide de confort, les progressions enregistrées concernent exclusi-

vement la Fédération ADMR et Aid'a dom (ce qui exclut l'AFAD de ce mouvement).

A priori, l'activité de l'année 2010 sera de nouveau stable. Par contre, les acteurs du secteur d'activité expriment leurs plus vives inquiétudes pour 2011 du

fait des nouvelles mesures visant les exonérations de cotisations sociales. « *Fortement dépendant des finances publiques, conclut la Maison de l'emploi, ce secteur pourrait au mieux se stabiliser en Mayenne et ce pour plusieurs années avant de connaître l'essor auquel il semblait être promis pour 2005* ».



L'utilisation du chèque emploi service universel (Cesu) en Mayenne (2005 à 2009)

En moyenne, en 2009, un salarié rémunéré par le biais du Cesu, gagne, en salaire net, 342 euros par mois (mais probablement de la pluri-activité). Toujours en moyenne et pour 2009, un salarié effectue 40 heures par mois (environ un 1/4 temps). Un employeur utilise le Cesu pour 17,5 heures par mois. Un salarié travaille pour 2,3 employeurs.

Caractéristiques de l'emploi direct avec recours au Cesu (2005 à 2009) – moyenne mensuelle

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2008/2009	
						absolue	relative
Nombre d'employeurs actifs	4 012	4 399	5 160	5 451	5 719	+ 268	+ 4,9 %
Nombre de salariés actifs	2 006	2 148	2 352	2 417	2 505	+ 88	+ 3,6 %
Salaires nets déclarés (euros)	513 918	591 438	726 623	796 179	856 831	+ 60 652	+ 7,6 %
Nombre d'heures effectuées	70 221	77 691	91 794	96 535	99 818	+ 3 283	+ 3,4 %

Source : Urssaf de Saint-Étienne

Respectueuses impertinences

Le tabac dans *Le Monde* : quand l'exemple vient d'en haut...

Nul doute que le tabac aide Patrick et Isabelle Balkany à digérer la défaite de cette dernière à l'élection cantonale de Levallois-Sud. Son mari est le député-maire de Levallois-Perret et elle est la première adjointe chargée de l'Enfance et des Affaires scolaires. Pas sûr cependant que les époux Balkany donnent le meilleur exemple à leurs administrés en matière de santé et de prévention en fumant dans un espace visiblement public (l'Hôtel de Ville de Levallois-Perret ?) et manifestement clos. Pas sûr non plus que *Le Monde* (édition du 1^{er} avril 2011) ait été bien inspiré de publier cette photo, sauf à penser que le quotidien ait voulu associer le tabac à une image de losers !



Jour de défaite à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) : Patrick et Isabelle Balkany, le dimanche 27 mars (*Le Monde* du 1^{er} avril 2011).

La Lettre du CÉAS

Directeur de publication : R. Lemarchant. Mensuel - Abonnement (11 n^{os}) : 20 € - Prix au numéro : 3 €. Impression : CÉAS de la Mayenne. Tirage : 290 exemplaires. Diffusion payée : 228 exemplaires. N° CPPAP : 1213 G 84044 - N° ISSN : 1626-1143.